

À LA UNE

Le 9 octobre 2014, à Washington, le réseau mis en place lors des Assemblées annuelles des Institutions financières internationales décentralisées à Tokyo en octobre 2012, tient sa seconde réunion générale sur le thème du financement du développement. Comme il avait été décidé alors, tous les États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie ont été invités à prendre part à cette rencontre liée au XV^e Sommet de la Francophonie, prévu à Dakar les 29 et 30 novembre. Les conclusions de la rencontre pourront ainsi être portées sans délai à la connaissance et à l'appréciation des chefs d'États.

Dans le même temps, les travaux des Nations unies sur les nouveaux Objectifs du Développement durable (ODD) progressent et l'année 2015 s'annonce riche en rendez-vous de première importance : 3^e Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba en juillet, Sommet sur les ODD et le cadre post-2015 à New York en septembre et Conférence des parties à la Convention sur le climat à Paris en novembre. À chacun de ces moments, la question du financement sera centrale : car que voudraient dire des engagements sans moyens prévisibles, stables et durables pour les mettre en œuvre ?

Comme le prouvent l'ampleur prise par la relation entre le G20, la Francophonie et le Commonwealth d'une part et l'attention que l'OCDE accorde désormais à notre réseau d'autre part, les travaux menés dans le cadre francophone rencontrent un écho grandissant. L'adoption d'une Stratégie économique pour la Francophonie lors du Sommet de Dakar devrait encore accroître cet intérêt et élargir le champ des partenariats potentiels. Comme nous l'avions prévu à Tokyo, c'est bien le défi qui est nous est lancé : renforcer, élargir et approfondir la contribution des francophones à l'ensemble des débats portant sur le financement du développement, sa mesure et l'évaluation de son efficacité et obtenir la reconnaissance de notre capacité à influencer le débat mondial.

LE RÉSEAU EN ACTION

Réforme de l'aide publique au développement : le réseau réagit

Le 25 juin dernier, les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont invité les pays bénéficiaires d'aide à un atelier de consultation afin de prendre connaissance de leurs commentaires sur le projet de révision de la mesure de l'aide publique au développement (APD) et d'adoption d'une nouvelle mesure plus large de « soutien public total au développement ». A l'invitation de l'OIF et de l'OCDE, des experts de sept pays francophones membres du réseau ont participé à ces échanges, ainsi qu'à une réunion préparatoire organisée la veille par l'OIF et le Secrétariat du Commonwealth, à laquelle se sont joints 5 pays membres du Commonwealth, ainsi que le Vietnam.

Dans la suite de cette rencontre, quatre lettres de plaidoyer ont été transmises au nom du réseau au [Président du CAD](#), au [Secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des affaires économiques et sociales](#), au [Haut représentant du secrétaire général des Nations unies pour les Pays les moins avancés, les pays enclavés et les Petits États insulaires en développement](#), et à l'[Administratrice du PNUD](#). Une lettre a également été transmise au [Secrétaire général de la Francophonie](#), Abdou Diouf, en vue de solliciter son appui pour relayer le message des ministres auprès de la communauté internationale au plus haut niveau, notamment auprès de l'OCDE et des pays francophones membres du Comité d'aide au développement.

Ces lettres exposent les préoccupations du réseau quant à la révision de la mesure de l'aide publique au développement et son impact sur les pays bénéficiaires. Le réseau encourage vivement la mise en place d'une mesure de concessionnalité aussi simple et transparente que possible, alignée avec le taux d'actualisation de 5% adopté par le FMI. Il appelle également les pays du CAD à réexaminer leurs critères d'allocation de l'aide afin que les pays les moins avancés restent le cœur de cible de l'APD et, dans le même temps, que les changements de catégorie de revenu n'induisent pas d'impact négatif sur les pays qui en bénéficient.

Consultations publiques : BEPS et PEFA

Le secrétariat PEFA (Public expenditure and finance accountability program) entreprend actuellement la mise à jour de son cadre et a publié le 7 août 2014 (www.pefa.org) la version provisoire de la série d'indicateurs pour consultation. Elle vise à refléter les éléments survenus dans le paysage de la gestion des finances publiques au cours de la dernière décennie, consolider plusieurs domaines où des lacunes ont été identifiées et élargir la portée des indicateurs à de nouveaux domaines tels que la stratégie budgétaire, l'utilisation des informations sur la performance, l'investissement public et la gestion des actifs publics. Afin d'enrichir les commentaires concernant ce nouveau cadre, le Secrétariat PEFA s'est tourné vers l'OIF pour informer le réseau des experts des finances des PFR francophones et recevoir ses observations.

Documents concernant cette révision :

- ✓ [Lettre d'introduction aux parties prenantes](#) (en anglais)
- ✓ [Note accompagnatrice](#)
- ✓ [Questions posées pour la consultation](#)
- ✓ [Mise à jour des indicateurs PEFA – Projet pour consultation publique, en français et version complète en anglais](#)

De son côté, l'OCDE vient de mettre en ligne son [calendrier actualisé](#) relatif à BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) pour la publication des documents soumis à discussion et la tenue des consultations publiques concernant les thématiques devant aboutir en 2015. L'OCDE encourage toutes les parties prenantes à participer à ces consultations publiques et précise que toutes les contributions seront rendues publiques – les contributions collectives soumises par des groupes ou coalitions devant indiquer le nom de l'ensemble de leurs membres. Vous pouvez consulter cette information en ligne sur le [site de l'OCDE](#).

Calendrier

Accéder au [calendrier](#) des moments-clés de l'année 2014 et des actions de plaidoyer du réseau.

Réactions au projet de réforme de l'aide publique au développement

Un certain nombre de d'organisations internationales ont réagi au projet de réforme de l'OCDE par le biais de note technique, rapport d'analyse et de document de plaidoyer, dont les suivantes :

FERDI

La FERDI (Fondation pour les études et recherches sur le développement international) a publié une [note brève](#) qui analyse les raisons qui sous-tendent la réforme de l'APD ainsi que les modalités de la révision de son concept. Les interrogations centrales des auteurs portent principalement sur la valeur qui est donnée aux prêts dans un contexte où le concept de concessionnalité est ambigu, sur le contenu de l'aide et sur l'adéquation du concept de l'APD avec les objectifs d'aide retenus par la communauté internationale.

ONE

À l'occasion d'une réunion d'experts du CAD de l'OCDE tenue du 6 au 7 octobre 2014, l'organisation ONE a présenté une [note](#) (en anglais) proposant ses recommandations sur le renforcement et l'affinage de la mesure de l'APD. Saluant l'opportunité offerte par le prochain sommet sur le financement du développement d'Addis-Abeba de juillet 2015, ONE recommande, entre autres, un processus CAD transparent et inclusif, un engagement étroit avec le processus de l'après 2015 et que l'octroi de l'APD prenne en compte la vulnérabilité des pays bénéficiaires.

Groupe pilote : événement parallèle de haut niveau aux Nations unies

Organisé par la présidence chilienne du Groupe pilote et le Secrétariat permanent, et en partenariat avec les Nations unies, un événement parallèle de haut niveau s'est tenu le 24 septembre 2014 à New York, en marge de l'ouverture de la 69^e Assemblée générale des Nations unies. S'inscrivant dans le contexte du débat de l'après-2015, cette rencontre s'est articulée autour de la thématique suivante : « Les financements innovants : une solution pour diversifier la boîte à outils financière pour le développement durable et le climat ». Présidée par le conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les financements innovants, Philippe Douste-Blazy, aux côtés du Chili et de la France, cette manifestation a voulu réunir des acteurs du développement de haut niveau et faire connaître les immenses potentialités des initiatives de financement innovant pour atteindre les objectifs de développement.

- ✓ Nous vous invitons à consulter le [document de concept](#) pour de plus amples informations
- ✓ Un bref [compte rendu](#) de la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies est également disponible. Vous pouvez aussi suivre en différé les débats de cette rencontre sur le [site des Nations unies](#).

Caucus Africain 2014

Khartoum a accueilli le Caucus africain pour la seconde fois du 3 au 4 septembre 2014. La capitale soudanaise a ainsi rassemblé les Ministres des finances et Gouverneurs des banques centrales africains qui ont traité, entre autres, du thème du financement des infrastructures.

Soucieux de mettre ce thème au cœur du débat dans un contexte où de grandes lacunes existent en Afrique en termes d'infrastructures et de leur financement, les membres ont appelé la Banque mondiale à accélérer la mise en œuvre du Mécanisme mondial de financement des infrastructures (*Global Infrastructure Facility - GIF*), qui inclurait un volet financement des infrastructures consacré à l'Afrique, et à offrir les garanties nécessaires pour attirer le secteur privé et encourager un environnement favorable aux partenariats public-privé.

Par ailleurs, ils encouragent vivement le FMI à assurer l'allègement de la dette des derniers pays africains qui le nécessitent. Il exhorte également le Fonds à accompagner le programme d'investissement du continent en réduisant les restrictions de sa politique sur la limite d'endettement des PFR dans le cadre des programmes qu'il finance, invoquant la fait que cette politique doit être fondée sur les circonstances nationales au sein d'un cadre opérationnel respectant les priorités et contraintes nationales.

Parmi les autres points soulevés par les membres du Caucus figurent la représentation de l'Afrique subsaharienne au Conseil d'administration du FMI par la création d'un troisième poste de co-président pour représenter la région.

✓ [Déclaration des membres du caucus africain](#) (en anglais)

Projet BEPS : premières recommandations de l'OCDE

Mandatée en 2013 par les décideurs du G20, l'OCDE a dévoilé, mardi 16 septembre 2014, un plan d'action international anti-abus, baptisé « projet BEPS » (Base erosion and profit shifting - érosion de la base d'imposition et transferts de bénéfiques). Ce Plan d'action BEPS vise à remédier aux faiblesses et défaillances du système fiscal international et à construire un bouclier contre l'érosion de la base d'imposition et les pratiques abusives de transfert de bénéfiques.

Quinze actions spécifiques nécessaires pour doter les États d'instruments nationaux et internationaux sont identifiées, dont les quatre grandes mesures les plus importantes et lourdes d'impact : publication d'informations pays par pays (reporting) ; lutte contre le chalandage fiscal (treaty shopping) ; neutralisation des montages dits « hybrides » ; réforme des prix de transfert (pour les biens incorporels). Certaines de ces mesures seront mises en place dès 2014, le reste en 2015, ce qui indique l'urgence du calendrier de mise œuvre prévu par l'OCDE.

Accueillies favorablement par le G20 des ministres des Finances à Cairns en Australie les 20 et 21 septembre 2014, ces nouvelles mesures seront présentées aux chefs d'état du G20 lors de leur prochain Sommet les 15 et 16 novembre 2014 à Brisbane.

✓ Communiqué de presse, exposé des actions, note d'informations et vidéos des conférences de presse [sont disponibles ici](#).

Action Aid : le processus BEPS n'atteint pas son objectif pour les pays en développement

Dans un [rapport](#) récemment publié, Action Aid critique toutefois le projet proposé par l'OCDE sur l'érosion de la base fiscale et le transfert de bénéfices, jugeant qu'il ne propose pas de solutions adéquates et adaptées aux pays les plus pauvres. Il précise notamment que les pays pauvres n'ont pas participé au processus en tant que partenaires à part entière dans les négociations et que les recommandations clés en matière de législation proposées par le Projet BEPS sont, soit trop onéreuses, soit trop techniques et difficiles à mettre en œuvre.

Mécanisme mondial de financement des infrastructures

Comme indiqué dans l'article consacré au Caucus africain, la Banque mondiale a proposé au Groupe de travail du G20 sur le développement la création d'un Mécanisme mondial de financement des infrastructures (*Global Infrastructure Facility - GIF*) qui a pour ambition d'être « *une plateforme mondiale et ouverte qui facilitera la préparation et la structuration des PPP complexes consacrés à l'infrastructure, et qui permettra la mobilisation du secteur privé et des capitaux d'investissement* ».

Approuvé par le G-24 ainsi que 8 groupes de la Banque mondiale représentant entre autres l'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil, ce mécanisme sera officiellement lancé en octobre 2014 lors des assemblées annuelles des IBW. Créé pour faire face aux déficits et aux contraintes dans le financement des infrastructures et le développement de projets, il sera constitué d'une phase pilote à l'issue de laquelle son bien-fondé sera évalué. Le concept du GIF, ses activités et son modèle de partenariat feront l'objet de cette phase introductive.

Parmi les principes clés qui sous-tendent ce mécanisme, notamment : l'optimisation des solutions qui permettent d'attirer la participation du secteur privé, ainsi qu'une attention spécifique sur les infrastructures de base respectant le climat et/ou encouragent les échanges commerciaux.

Africa Progress Panel : de la nécessité des investissements responsables

En préparation au Sommet États-Unis-Afrique qui a eu lieu à Washington du 4 au 6 août 2014, l'Africa Progress Panel a publié un [communiqué de presse](#) invoquant la nécessité d'encourager des investissements et des pratiques commerciales plus équitables et plus éthiques, en particulier de la part des entreprises cotées aux États-Unis qui investissent en Afrique. Afin de garantir un environnement stable, bâtir une prospérité commune, pallier le pillage des ressources naturelles et libérer le potentiel du continent africain, l'Africa Progress Panel réclame des investissements responsables par le biais du renforcement des règles multilatérales, dans le respect de la transparence et des normes internationales.

Secteur privé et croissance inclusive dans les pays en développement

Une communication de la Commission européenne identifie le secteur privé comme un partenaire essentiel dans le cadre des efforts internationaux de développement des pays partenaires. Evoquant la création d'emploi impulsé par le secteur privé comme moteur de la lutte anti-pauvreté, ce [document d'orientation](#) propose douze mesures pour garantir l'impact positif des activités du secteur privé sur la société dans les pays en développement. Les actions de ce nouveau cadre stratégique visent, entre autres, à améliorer l'accès au financement et l'environnement réglementaire des entreprises dans les pays partenaires.

L'ONU décide de créer un cadre juridique de restructuration de la dette souveraine

Le 10 septembre 2014, l'Assemblée générale des Nations unies a voté une [résolution](#) historique créant un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Adoptée à par 124 voix contre 11 et 41 abstentions, cette décision a pour ambition d'accroître l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du système financier international et d'assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable, ainsi qu'un développement durable, en tenant compte de la situation, des priorités et surtout de « la capacité de payer de chaque pays ».

Cette résolution vient combler un vide juridique dans l'architecture financière internationale en créant un processus de renégociation de la dette souveraine multilatéral ayant force légale. Elle engage ainsi l'Assemblée générale à convenir, d'ici fin 2014, des modalités qui régiront les négociations intergouvernementales. Par la suite, les États s'engageront à adopter un « cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine » d'ici la 69^e session de l'Assemblée générale (septembre 2015).

Financement de la lutte contre le changement climatique : les pays africains vont émettre des obligations financières

Les États africains vont lancer à partir de 2016 des obligations pour financer la gestion de catastrophes liées aux changements climatiques à travers le continent, a annoncé l'African Risk Capacity (ARC, Capacité africaine de gestion des risques). Selon cette agence de l'Union africaine, ces obligations sont "prévues pour 2016" dans le cadre d'un "programme d'équipements climatiques extrêmes (XCF)". Ce programme d'obligations relatives aux catastrophes sera constitué de titres à haut rendement généralement utilisés par des assureurs ou réassureurs pour se protéger contre les risques naturels.

D'après l'ARC, l'Afrique doit investir entre 10 et 20 milliards de dollars par an d'ici à 2050 pour se préparer à une hausse de 2° Celsius de la température de la planète. Pour répondre à ces besoins significatifs en financement, le programme XCF mettra à la disposition des États africains un nouveau mécanisme de financement pour gérer les risques climatiques en fournissant un accès direct à un nouveau capital privé et en exploitant les contributions des partenaires au développement.

✓ Le [communiqué de presse](#) (en anglais) expose les détails de ce nouveau mécanisme

RÉFÉRENCES ET PUBLICATIONS

Fonds vautours : la solution est juridique

L'organisme Eurodad a publié une [note technique](#) (en anglais) qui propose un éclairage sur la nature des fonds vautours, leurs conséquences sur les pays en développement et des recommandations en matière de législation au sein de l'Union européenne.

Cette note met en cause l'absence d'un cadre international de suivi pour faire face à la restructuration de la dette qui permet à ces fonds vautours de fleurir, ce qui s'est illustré récemment par le cas de l'Argentine. Non seulement ces fonds d'investissement spéculatifs ont un effet nocif sur la reprise économique des pays en situation de surendettement, mais ils mettent également en danger la restructuration de la dette dans le monde entier.

Pour contrecarrer le problème posé par ces fonds vautours, Eurodad préconise de lancer une initiative juridique à l'échelle européenne pour, entre autres, améliorer la transparence des fonds vautours par la création d'un registre public ; empêcher ses fonds de réaliser des

bénéfices exorbitants un utilisant le modèle de la loi britannique 2010 sur l'allégement de la dette des pays en développement qui restreint les activités spéculatives de ces fonds ; et interdire les actions en justice menées par les fonds voutours dans les tribunaux européens.

Les écueils des partenariats public-privé (PPP) dans l'agriculture africaine

Un document d'information publié par Oxfam met en exergue la tendance des pays africains à recourir à des partenariats à grande échelle avec des bailleurs de fonds et des multinationales pour stimuler l'investissement dans le secteur de l'agriculture. Devant la popularité de ces PPP comme instrument de financement dans un secteur sous-investi, ce rapport s'interroge sur l'efficacité de ces « méga-partenariats » qui auraient tendance à faire bénéficier les plus puissants et les privilégiés des retombées positives des investissements.

Au travers d'études de cas conduites au Burkina Faso, au Malawi et en Tanzanie, cette étude montre que les méga-PPP agricoles n'apporteraient aucune garantie d'efficacité et propose des recommandations pour une meilleure gouvernance et une meilleure redevabilité de ces PPP.

- ✓ [Résumé du rapport](#)
- ✓ [Intégralité du rapport](#)

PPP et Banque mondiale: évaluation indépendante

Le Groupe indépendant d'évaluation (IEG) a réalisé une étude (en anglais) qui interroge l'efficacité du [soutien apporté par le Groupe de la Banque mondiale aux PPP](#) dans 134 pays en développement sur la période 2002-2012. Dans un contexte où l'assistance de la Banque ne représente que 2 ou 3 % du marché mondial, ce rapport cherche à tirer les enseignements de toute l'approche stratégique de la Banque en termes de politique de financement des infrastructures.

En étudiant les succès et les échecs des projets de PPP soutenus par la Banque mondiale et en faisant une analyse comparative avec l'expérience d'autres banques multilatérales de développement, IEG a relevé que les exemples de réussite étaient nombreux, tout en soulignant la nécessité de porter une attention particulière au contexte politique, réglementaire et institutionnel au sein des pays clients pour garantir l'environnement propice au succès de ces partenariats.

Éclairage sur les instruments des institutions multilatérales en faveur de l'investissement privé

Un [rapport de recherche](#) (en anglais) publié par l'organisme Eurodad évalue le portefeuille de six grandes institutions multilatérales et bilatérales de financement du développement qui contribuent aux investissements financiers dans les pays en développement. Avec pour ambition d'alimenter le débat sur l'impact des flux privés sur les économies récipiendaires, il relève leurs principales caractéristiques opérationnelles en analysant leurs points forts et leurs faiblesses et en explorant les enjeux et les risques des instruments financiers qu'ils proposent. Cette étude s'interroge ainsi sur la pertinence de ces instruments qui peuvent accroître le risque macroéconomique, l'instabilité financière et la volatilité.